

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025 **NOTE DE SYNTHÈSE**

Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

Introduction

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires qui s'imposent aux collectivités locales : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est présenté au vote du conseil municipal du vendredi 28 mars 2025. Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 mars 2025 (soit, conformément à la loi, dans les 10 semaines précédant le vote du budget par le Conseil).

La commune de Fontenay-Trésigny gère quatre budgets distincts :

- Le **Budget Général**, qui concerne les activités habituelles de la commune,
- Le **Budget annexe « Plaine Zola »**, pour l'aménagement d'un lotissement sur le site dit de « la Plaine Zola ».
- Le **Budget de l'Eau**, qui concerne la gestion du réseau d'eau potable et des châteaux d'eau, la distribution étant confiée à la société Suez dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public,
- Le **Budget Assainissement**, pour les activités liées à l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif et la gestion de la station d'épuration, assurées en régie,

Les budgets peuvent être consultés à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Table des matières de la note synthétique du Budget Primitif 2025

I.	Cadre général des budgets	3
1)	<u>Orientations et priorités budgétaires</u>	<u>3</u>
2)	<u>Montants d'équilibre des budgets proposés</u>	<u>4</u>
3)	<u>Comment sont structurés les budgets communaux ?</u>	<u>4</u>
II.	Budget général	5
1)	<u>Section de fonctionnement.....</u>	<u>5</u>
	Dépenses de fonctionnement	5
	Principales dépenses de la section de fonctionnement.....	5
	Répartition des dépenses réelles de fonctionnement	9
	Recettes de fonctionnement	10
	Détail des recettes de la section de fonctionnement	10
	Répartition des recettes réelles de fonctionnement	12
2)	<u>Section d'investissement.....</u>	<u>12</u>
	Dépenses d'investissement.....	12
	Recettes d'investissement.....	15
3)	<u>Données synthétiques du Budget Général.....</u>	<u>16</u>
	Principaux ratios du budget primitif 2025	16
	État de la dette	16
III.	Budget Eau	17
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>17</u>
	Dépenses d'exploitation	17
	Recettes d'exploitation	17
2)	<u>Section d'investissement.....</u>	<u>17</u>
	Dépenses d'investissement.....	17
	Recettes d'investissement.....	17
	Etat de la dette	17
IV.	Budget Assainissement.....	18
1)	<u>Section d'exploitation</u>	<u>18</u>
	Dépenses d'exploitation	18
	Recettes d'exploitation	19
2)	<u>Section d'investissement.....</u>	<u>19</u>
	Dépenses d'investissement.....	19
	Recettes d'investissement.....	19
	État de la dette	19

I. Cadre général des budgets

1) Orientations et priorités budgétaires

Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 mars dernier, le budget général a été établi avec les principes suivants :

- **Offrir un service public local de qualité aux habitants :**
 - Poursuivre l'organisation de spectacles diversifiés et de qualité au centre culturel,
 - Maintenir les aides financières (assistantes maternelles, Scol'R et Imagine'R, Véligo),
 - Poursuivre le soutien apporté au CCAS, notamment par le biais d'une subvention,
 - Veiller à une gestion rigoureuse des ressources et des dépenses de fonctionnement, optimiser les subventions afin de faire co-financer les projets de la commune,
 - Veiller au bien-être au travail des agents municipaux, qui mettent en œuvre et incarnent le service public,
 - Continuer à investir pour la qualité du cadre de vie dans les quartiers.
- ⇒ **Dans le domaine de l'enfance et la jeunesse :**
 - Soutenir l'organisation de classes de découverte et de classes sans cartable,
 - Poursuivre l'investissement pour l'entretien des écoles,
 - Investir pour le renouvellement de l'aire de jeux de l'école maternelle Jules Ferry,
 - Poursuivre la politique mise en œuvre pour l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap,
 - Maintenir les moyens de fonctionnement du centre de loisirs et de l'espace jeunesse,
 - Poursuivre l'organisation de séjours l'été pour les enfants du centre de loisirs et les ados,
 - Poursuivre les actions mises en œuvre par la commission éducation et solidarités (séjour ski, sorties et animations diverses...),
- **Prendre en compte l'augmentation des effectifs scolaires et périscolaires :**
 - Mettre en œuvre le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire et de deux classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry,
 - Préparer la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour les écoles J. Ferry.
- **Contribuer à la transition écologique et aller vers une plus grande sobriété énergétique :**
 - Poursuivre et développer les démarches entreprises pour plus de sobriété énergétique (isolation, LED, ...),
 - Procéder à la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux / bâtiments
- **Œuvrer en faveur de l'environnement et du lien à la nature :**
 - Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de l'éclairage public en LED : en 2025 seront concernés 153 points lumineux,
 - Poursuivre l'aménagement du parc du château, accessible tous les jours depuis l'été 2023, en partenariat notamment avec Initiatives 77,
- **Soutenir et encourager la dynamique de la vie locale :**
 - Accompagner et soutenir l'activité des associations, qui animent la commune,
 - Permettre aux jeunes élus du conseil municipal des jeunes de mettre en œuvre leurs projets,
 - Soutenir les commerçants locaux et la vie du marché,
 - Valoriser et faire découvrir le patrimoine historique.
- **Poursuivre les améliorations de l'espace public, des réseaux et de l'éclairage public :**
 - Poursuivre le programme pluriannuel de réfection de l'éclairage public en LED,
 - Œuvrer en faveur de l'accessibilité et de la sécurité des piétons,
 - Procéder à la rénovation des trottoirs dégradés dans certains lotissements (2^{ème} phase du lotissement du château),
 - Poursuivre le projet de réhabilitation de la filière boue de la STEP,
- **Poursuivre les actions en faveur de la sécurité routière :**
 - Installer une caméra de vidéoverbalisation au carrefour des 4 chemins.

2) Montants d'équilibre des budgets proposés

Les budgets proposés au vote du conseil municipal s'équilibrent aux montants suivants :

Montants d'équilibre BP 2025	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget Général	7 909 518,70 €	7 436 791,29 €
Budget annexe Plaine Zola	45 890,00 €	- €
Budget de l'Eau	262 557,17 €	121 722,39 €
Budget Assainissement	615 059,09 €	585 220,39 €

Le tableau ci-après retrace la manière dont sont composés les équilibres budgétaires, en prenant en compte les résultats reportés et les restes à réaliser (RAR) en investissement.

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2025	Résultat reporté 2024	Montant d'équilibre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	7 909 518,70 €		7 909 518,70 €	6 231 693,32 €	425 619,33 €	779 478,64 €	7 436 791,29 €
	Recettes	7 497 244,31 €	412 274,39 €	7 909 518,70 €	6 061 732,53 €	1 375 058,76 €		7 436 791,29 €
Budget de l'Eau	Dépenses	262 557,17 €		262 557,17 €	119 459,25 €	2 263,14 €		121 722,39 €
	Recettes	185 907,04 €	76 650,13 €	262 557,17 €	59 021,62 €	- €	62 700,77 €	121 722,39 €
Budget Assainissement	Dépenses	615 059,09 €		615 059,09 €	575 754,39 €	9 466,00 €		585 220,39 €
	Recettes	580 801,81 €	34 257,28 €	615 059,09 €	541 500,00 €	23 965,00 €	19 755,39 €	585 220,39 €
Budget de la Plaine Zola	Dépenses	45 890,00 €		45 890,00 €	- €			- €
	Recettes	- €	45 890,00 €	45 890,00 €	- €			- €

Les Restes à Réaliser (RAR) sont les dépenses et recettes engagées en 2024 mais non exécutées au 31 décembre. Pour mémoire, un déficit sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en dépenses, alors qu'un excédent sur l'exercice précédent donne lieu à un résultat reporté en recettes. Dans la section d'investissement, cette composante est appelée solde d'exécution reporté.

3) Comment sont structurés les budgets communaux ?

Les budgets de la collectivité sont structurés en deux parties, chacune composée de dépenses et de recettes :

- **La section de fonctionnement** (ou d'exploitation pour les services de l'Eau et de l'Assainissement) : elle correspond à toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux et de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- **La section d'investissement** comporte en dépenses le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux de construction, de voirie et acquisition de gros matériel) et en recettes les emprunts, les subventions de l'État et d'autres organismes. On y trouve aussi l'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement.

Chacune de ces sections doit être établie à l'équilibre.

À l'intérieur de chaque partie du budget, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles. Cette structure est un cadre budgétaire (M57 pour le budget général, M49 pour l'eau et l'assainissement) que les collectivités sont tenues de respecter.

II. Budget général

Les principaux équilibres du budget général, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2025	Résultat reporté 2024	Montant d'équilibre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Général	Dépenses	7 909 518,70 €		7 909 518,70 €	6 231 693,32 €	425 619,33 €	779 478,64 €	7 436 791,29 €
	Recettes	7 497 244,31 €	412 274,39 €	7 909 518,70 €	6 061 732,53 €	1 375 058,76 €		7 436 791,29 €

1) Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer son quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2024 (hors DBM*)	Budget primitif 2025	Evolution 2024-2025
011- Charges à caractère général	2 141 408,97 €	2 208 973,27 €	3,16%
012- Charge de personnel	4 194 117,51 €	4 185 162,86 €	-0,21%
014- Atténuation de produits	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
65- Autres charges de gestion courante	761 124,62 €	709 031,82 €	-6,84%
66- Charges financières	121 973,55 €	121 194,03 €	
67- Charges exceptionnelles	6 000,00 €	12 552,00 €	
68- Dotations provisions semi-budgétaires	5 873,00 €	5 873,00 €	
Total des dépenses réelles fonctionnement	7 280 497,65 €	7 292 786,98 €	0,17%
023- Virement à la section d'investissement	677 771,78 €	289 795,19 €	
042- Opérations d'ordre	300 000,00 €	326 936,53 €	
Total	8 258 269,43 €	7 909 518,70 €	

* DBM = décision budgétaire modificative

Principales dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Les charges à caractère général qui représentent 30,29 % des dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 3,16 % par rapport au budget primitif (BP) 2024.		
Article 6042	Achats de prestations de services	416 575 €
Cet article regroupe de nombreuses dépenses courantes notamment : 320 000 € pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et du centre de loisirs (Convivio), 26 500 € pour les classes de découverte, 19 360€ pour le séjours au ski (séjour 2025), ainsi que 2 715 € pour les spectacles enfants organisés en avril dont le prochain s'intitule « Le Chef Toctoc », 8 000 € pour les séjours et spectacles du centre de loisirs et 40 000 € pour les spectacles organisés par la commune au centre culturel M. Polnareff. Cet article enregistre une baisse de 3,28% par rapport au budget primitif 2024 et de 3,06% au regard du réalisé et ce, malgré une hausse de 5,5% du prix des repas de la restauration scolaire applicable à compter du 1 ^{er} février 2025.		

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 60611	Eau et assainissement	40 000 €
Article 60612	Energie et électricité	460 000 €
Article 60621	Combustibles	18 000 €
Article 60622	Carburants	30 300 €
Les dépenses ci-dessus concernent les fluides pour les bâtiments communaux. Elles sont en augmentation pour l'eau et l'assainissement par rapport au BP 2024 (+14,29%) pour tenir compte du réalisé qui s'établit à 38 399 €. Les dépenses énergétiques (gaz et électricité) sont, quant à elles, en baisse du fait d'une légère diminution des prix. Le montant inscrit pour les combustibles est, pour sa part, stable par rapport au BP 2024. La dépense relative aux carburants destinés aux véhicules communaux et matériels des services techniques, est également stable par rapport au BP 2024.		
Article 60623	Alimentation	50 890 €
Cette ligne concerne les achats d'alimentation pour les fêtes et cérémonies dont les chocolats de Noël des maternels et ceux de Pâques (3 700 €), ainsi que pour les goûters et activités du centre de loisirs et de l'espace jeunesse. Depuis février 2024, les goûters ne sont plus livrés par le prestataire de la restauration scolaire, ils sont gérés en interne ce qui a permis une économie moyenne de 53 centimes / goûter (prix du goûter Convivio : 0,89 € contre 0,36 € pour la commune).		
Articles 60624 à 6068	Diverses fournitures	203 860 €
Ces dépenses correspondent à toutes les fournitures : d'espace verts, de voirie, d'équipements divers, de fournitures administratives, vêtements de travail.		
Article 611	Contrats de prestations de services	113 325 €
À cet article sont inscrites des prestations régulières : 36 195 € pour l'organisation des ateliers de musique dans les écoles (Centres Musicaux Ruraux), 23 000 € pour le contrat d'entretien des vêtements des cuisiniers (cantines scolaires) notamment. Cet article est en augmentation de 20,12% par rapport au budget primitif 2024 et de 11,97% par rapport au réalisé. Cette augmentation est justifiée par la révision annuelle des contrats et la prise en compte sur une année pleine d'un contrat passé avec un prestataire extérieur pour assurer la régie des spectacles du centre culturel ainsi que du repas du cabaret assuré par un prestataire extérieur. Il est à noter que pour chaque spectacle organisé au centre culturel, une recette est associée.		
Article 61358	Autres locations mobilières	25 388 €
A cet article les crédits sont dédiés à la location des photocopieurs pour 10 000 € et la location d'autres matériels qui pourraient être nécessaires dans le cadre de l'activité des services et l'organisation de spectacles.		
Article 61521	Terrains	17 500 €
Article 615221	Bâtiments publics	94 000 €
Article 615228	Autres bâtiments	6 000 €
Ces sommes sont destinées aux travaux d'entretien nécessaires sur les stades, les bâtiments publics (désembouage des réseaux de chauffage, travaux d'ordre électrique dans les bâtiments, entretien des chéneaux, gouttières, toits terrasse etc,...) et les logements communaux. La TVA est récupérée sur les dépenses effectuées à l'article 615221. À l'article 61521 sont inscrites les dépenses pour la viabilisation du terrain communal de Visy (2 lots prévus) et le drainage des terrains de sport du complexe sportif Pierre Curé et du stade d'Orly. A l'article 615228, il est reconduit les travaux relatifs au traitement contre l'humidité d'une façade d'un bâtiment communal (6 000 €), non réalisés en 2024.		
Article 615231	Voiries	124 000 €
Sont prévus sur cette ligne 33 000 € pour l'élagage annuel des arbres de la commune et la taille de sécurité intermédiaire boulevard Etienne Hardy ainsi que des sommes pour la réfection de trottoirs et voiries (affaissements, nids-de-poule, reprise des entourages de tampons...). A noter que la TVA est récupérée sur ces dépenses.		
Article 615232	Réseaux	35 500 €
Les sommes prévues sur cette ligne concernent les interventions diverses effectuées sur l'éclairage public pour 15 000 €, le remplacement de foyers pour 8 000 € et l'entretien du parc des hydrants (bouches et poteaux d'incendie) pour 12 500 €.		

Chapitre 011 – Charges à caractère général		
Article 61551	Matériel roulant	29 100 €
Les sommes inscrites à cet article concernent l'entretien général du parc automobile pour 15 600 € et de la balayeuse pour 13 500 €.		
Article 6156	Maintenance	170 199 €
Cette ligne est en augmentation de 24,78 % par rapport au budget primitif 2024 et de 26,46% par rapport au réalisé. Elle concerne les contrats pour, notamment, la maintenance des chaudières, de la climatisation de la maison de santé, des extincteurs, des équipements des aires de jeux, de la signalisation lumineuses, de l'éclairage public, des ascenseurs, des différents logiciels des services communaux (...) ainsi que la vérification par un bureau de contrôle des installations (gaz, électricité, incendie).		
Articles 6168	Assurances	60 000 €
Sur cet article sont prévues les dépenses liées aux contrats d'assurance des biens et véhicules de la commune. Le montant des cotisations est en hausse par rapport à 2024 et au précédent marché.		
Articles 6184	Versements à des organismes de formation	14 190 €
Les crédits dédiés à la formation des agents et à l'apprentissage est en légère baisse par rapport au BP2024 au regard des besoins recensés pour 2025.		
Article 6188	Autres frais divers	85 600 €
Les dépenses imputées à cet article incluent notamment : un contrat de location de bennes et évacuation des déchets liés aux Services Techniques (55 000 €), les sorties et animations organisées par la commission Enfance (8 600 €) et les sorties du centre de loisirs ainsi que celles organisées dans le cadre des séjours (16 800 €). Cette dernière enveloppe est en augmentation car dorénavant les familles des adolescents règlent les sorties organisées par l'espace jeunesse directement à la commune.		
Article 6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000 €
Une somme est prévue comme chaque année dans le cadre de procédures contentieuses auxquelles la commune est amenée à faire face.		
Article 6232	Fêtes et cérémonies	35 700 €
Cet article compte notamment le feu d'artifice pour 7 000 €, la fanfare, les prestations musicales pour les commémorations et cérémonies pour 1 600€, les colis pour les aînés pour 11 000 € et l'installation des illuminations de fin d'année pour 10 000 € ainsi que l'achat de sapins et décorations pour 5 100 €.		
Article 6237	Publications	20 100 €
Cette dépense correspond aux frais de publication des Flash Infos (18 000 €), des flyers et de l'impression des billets pour les spectacles organisés à l'espace culturel Michel Polnareff.		
Article 6247	Transports collectifs	8 300 €
Il s'agit de tous les coûts de transport en bus pour, principalement, les sorties du centre de loisirs et de la commission éducation et solidarités.		
Article 6281	Concours divers (cotisations)	18 330 €
Cette dépense correspond aux cotisations versées par la commune dans le cadre de son adhésion à des organismes et associations tels que le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Environnement, l'Union des Maires 77.		

Chapitre 012 – Charges de personnel	4 185 163 €
Les charges de personnel incluent non seulement la masse salariale mais également les dépenses intrinsèquement liées comme la formation professionnelle, les prestations sociales, les frais médicaux, la médecine professionnelle et l'assurance du personnel. Pour 2025, elles restent stables tout en prenant en compte l'évolution du SMIC, « le glissement vieillesse technicité » (avancement d'échelon, de grade etc...), l'augmentation de 3 points de la CNRACL dont le taux de cotisation passe de 31,65% à 34,65% en 2025.	

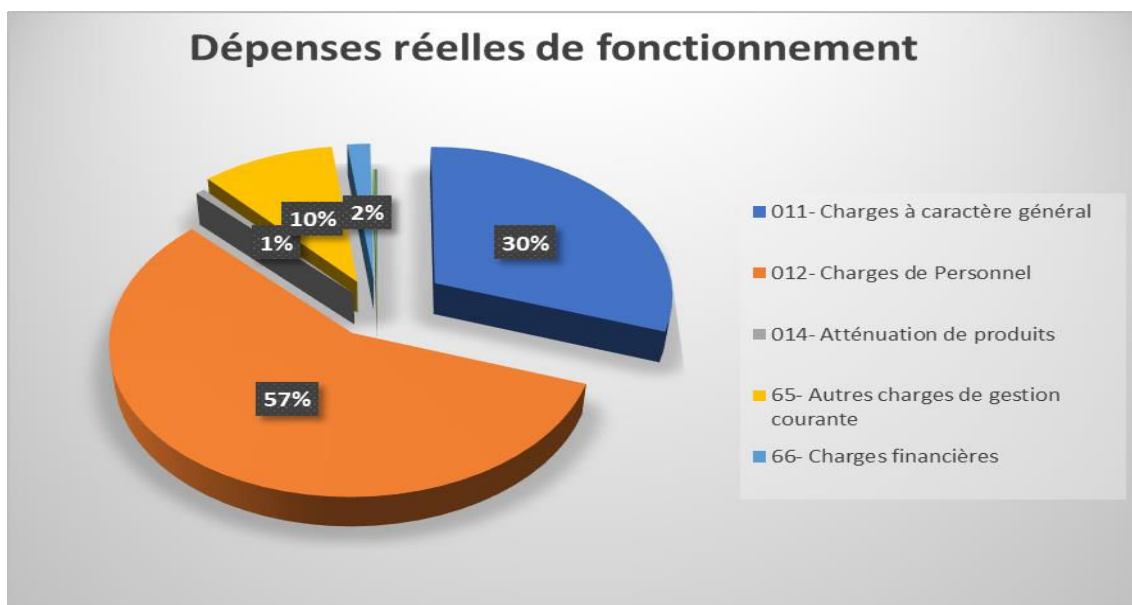
Pour mémoire, en date du 1^{er} mars 2025, la commune emploie :

- 80 fonctionnaires titulaires dont 3 à temps non complet
- 32 contractuels, dont 23 sont à temps non complet
- 1 apprenti (Service des espaces verts)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante		
Article 65134	Aides	56 150 €
A cet article sont prévues les aides aux familles pour : - L'emploi d'une assistante maternelle (3,55 € par jour de garde) pour 32 000 € - La carte de transport Scol'R pour les écoliers/collégiens et Imagin'R pour les lycéens, soit 24 000 € - L'aide à la location des vélos à assistance électrique Veligo pour 150 €		
Article 6531	Indemnités	118 000 €
A cet article sont prévues les indemnités versées.		
Article 65548	Autres contributions	240 650 €
Il s'agit principalement de la contribution de la commune au fonctionnement du syndicat intercommunal de gestion de la piscine (SIEGCL). Après avoir fortement augmentée en 2024 pour tenir compte des travaux de rénovation énergétique de la piscine, elle redescend en 2025 à 240 000€. La contribution au SYAGE est aussi payée à cet article.		
Article 657361	Subvention à la Caisse des Ecoles	81 170 €
Cette contribution est en augmentation cette année car une subvention exceptionnelle va être versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry (9 286,50 €) pour le financement des classes sans cartable.		
Article 657363	Subvention au CCAS	40 000 €
Après avoir fortement augmentée en 2023 pour tenir compte notamment de l'ouverture de l'épicerie solidaire, la subvention au CCAS est stable cette année.		
Article 6574	Subventions aux associations	130 000 €
Les subventions aux associations font l'objet d'une discussion en commission projets culturels et associatifs. Elles apparaissent dans la maquette budgétaire : pages 123 et 124. À noter qu'à cet article sont aussi financés les « bons jeunes », accordés à tous les mineurs tréfontains qui adhèrent à une association.		
Articles 65811 et 65818	Autres	16 900 €
A ces articles sont prévus les redevances et les droits d'accès aux différents logiciels utilisés par les services de la commune et à l'article 65818 ainsi que les droits de diffusion versée à la SACEM		

Chapitre 66 – Charges financières	121 194 €
Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE.	

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	289 795,19 €
La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 289 795,19 €.	

Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections		
Article 6811	Dotations aux amortissements	326 937 €
Cette somme prend en compte la dépréciation des biens acquis par la commune. Elle est calculée chaque année, en fonction des durées d'amortissement prévues pour chaque bien. Elle se retrouve en recettes d'investissement, au chapitre 040.		

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à la location des bâtiments communaux et à la mise à disposition du domaine public.

	Budget primitif 2024 (hors DBM*)	Budget primitif 2025	Evolution 2024-2025
013- Atténuation de charges	5 000,00 €	5 000,00	0,00%
70- Produits des services	864 849,26 €	779 699,66	-9,85%
73- Impôts et taxes	1 858 030,00 €	1 762 707,30	-5,13%
731- Impositions directes	3 191 000,00 €	3 335 653,00	4,53%
74- Dotations et participations	1 352 822,00 €	1 343 308,00	-0,70%
75- Autres produits de gestion courante	242 004,00 €	261 417,65	8,02%
76- Produits financiers	36,00 €	36,00	
77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00	
78- Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00	
Total des recettes réelles fonctionnement	7 513 741,26 €	7 487 821,61 €	-0,34%
042- Opération d'ordre	10 388,55 €	9 422,70	
R002 - Résultat N-1	734 139,62 €	412 274,39	
Total	8 258 269,43 €	7 909 518,70 €	

* DBM = décision budgétaire modificative

Détail des recettes de la section de fonctionnement

Il existe trois types de recettes de fonctionnement pour la commune :

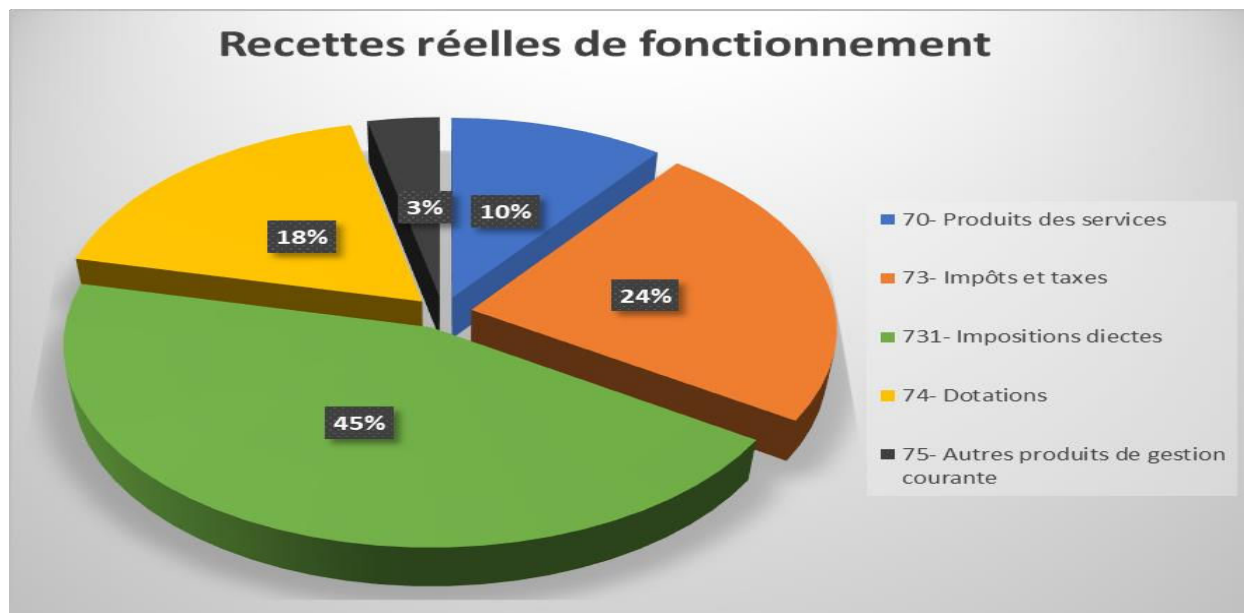
- Les recettes encaissées au titre des prestations à la population (environ 779 700 €) – chapitre 70
- Les impôts et taxes (environ 5 millions d'euros) – chapitres 73 et 731
- Les dotations et participations de l'Etat (un peu plus d'1,3 million d'euros) – chapitre 74

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses		
Article 70323	Redevances d'occupation du domaine public communal	98 355 €
Ces recettes correspondent aux redevances pour les réseaux (EDF, GDF, fibre optique), pour les antennes situées sur les bâtiments publics, pour l'utilisation des chemins et voies communales par la carrière du bois de la Garenne et pour l'occupation du domaine public par les chantiers sur la voirie (échafaudages).		
Article 7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	38 200 €
Il s'agit des ventes de billets pour les spectacles au centre M. Polnareff ainsi que de la participation des familles au séjour ados organisé l'été.		
Article 70631	A caractère sportif	35 000 €
Ces recettes correspondent à la location du gymnase et du centre sportif au collège, réglée par le SMIVOS. Le tarif est fixé depuis décembre 2020 à 21€ de l'heure.		
Article 70632	A caractère de loisirs	21 600 €
Ces recettes correspondent à la participation des familles aux classes de découverte et au séjour au ski		
Article 7067	Redevances et droits des services périscolaires	448 600 €
Il s'agit des paiements des familles pour la restauration, l'accueil périscolaire, l'étude, les mercredis et vacances. Le montant a été estimé avec prudence au regard réalisé 2024 : 485 000 €, en baisse par rapport aux années précédentes.		

Article 70841	Aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse	115 000 €
Ces montants correspondent aux salaires des agents du service Assainissement, payés sur le budget général de la commune et remboursés par le budget Assainissement.		
Article 70878	Par d'autres redevables	100 €
Etaient inscrites sur cet article jusqu'en mai 2024, les sommes refacturées aux locataires de la commune pour les charges (eau, électricité, chauffage) dont les charges de la Maison de Santé, refacturées aux médecins et professionnels de santé. Depuis mai 2024, ces recettes sont désormais prévues au chapitre 75.		
Chapitre 73 – Impôts et taxes		
Article 73211	Attribution de compensation	1 482 787 €
L'attribution de compensation représente un montant certain de 1 482 787 € car il s'agit de la somme votée par la Communauté de Communes du Val Briard, inchangée depuis plusieurs années.		
Article 73221	Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	25 243 €
C'est un mécanisme pérenne d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.		
Article 73331	Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)	254 677 €
C'est un dispositif de péréquation horizontale spécifique créé pour améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France de plus de 5 000 habitants, en particulier celles supportant des charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales. La commune qui est bénéficiaire de ce fonds, a vu son montant diminuer de 49 233 € entre 2021 et 2024. Par prudence, le montant inscrit au budget primitif est de 254 677 € contre 305 381 € perçus en 2025.		
Chapitre 731 – Impositions directes		
Article 73111	Impôts directs locaux	2 950 653 €
Les prévisions pour les recettes fiscales 2025 sont établies sur la base d'un maintien des taux votés en 2024 : 43,11% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 65,63% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 11,99% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tel que proposé au conseil municipal et avec un taux d'évolution nationale des bases pour les locaux d'habitation de + 1,7% et de 0,2% pour les locaux professionnels.		
Article 73118	Autres contributions directes	5 000 €
Ce compte a été créé lors du passage à la M57, il vise à comptabiliser les rôles supplémentaires (produit des régularisations sur les exercices antérieurs des contributions directes).		
Article 73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	230 000 €
Les taxes additionnelles sur les droits de mutation ont été évaluées au regard de la somme perçue en 2024 : 230 417 €.		
Article 73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	150 000 €
La taxe sur la consommation finale d'électricité fluctue en fonction des consommations réelles des ménages et des entreprises tréfontaines (réalisé 2024 : 158 877 €).		
Chapitre 74 – Dotations et participations		1 343 308 €
Les dotations (articles 74111, 741121 et 741127) sont stables par rapport au budget primitif 2024 avec un total de 983 000 € environ. A l'article 744, le FCTVA est calculé en fonction des dépenses de fonctionnement éligibles effectuées lors de l'exercice précédent. Il est évalué à 28 000 €. A l'article 7478222, l'aide annuelle de la CAF sur le fonctionnement périscolaire, de la restauration scolaire et de l'extrascolaire est perçue pour environ 225 000€. A cet article apparaît également la subvention handicap de la CAF pour 20 000€ afin de permettre des renforts humains pour l'accueil des enfants en difficulté.		

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**261 418 €**

Sont notamment regroupés dans ce chapitre les loyers reçus par la commune pour 184 413 € (article 752), les sommes refacturées aux locataires pour les charges (eau, électricité ...) pour 42 000 € ainsi que les remboursements par l'assurance de la commune des arrêts des agents publics.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement**2) Section d'investissement****Dépenses d'investissement**

	Budget primitif 2024 (hors DBM*)	Budget primitif 2025	Evolution 2024-2025
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00	
16- Emprunts et dettes assimilées	369 437,69 €	359 461,13	-2,70%
20- Immobilisations incorporelles	30 778,00 €	36 263,60	17,82%
204- Subventions d'équipement versées	142 318,00 €	0,00	
21- Immobilisations corporelles	635 213,38 €	692 812,67	9,07%
23- Immobilisations en cours	3 715 746,64 €	4 783 711,42	28,74%
45811- Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	4 893 493,71 €	5 872 248,82 €	20,00%
040- Opérations d'ordre transfert entre sections	10 388,55 €	9 422,70	
041- Opérations patrimoniales	199 013,26 €	350 021,80	
Total des dépenses d'invest de l'exercice	5 102 895,52 €	6 231 693,32 €	
D001- Solde année N-1	816 126,37 €	779 478,64	
Restes à réaliser N-1	1 070 695,83 €	425 619,33	
Total	6 989 717,72 €	7 436 791,29 €	

* DBM = décision budgétaire modificative

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit principalement du remboursement du capital des emprunts en cours, pour un montant de 359 461,13 €. Les intérêts sont payés au chapitre 66 de la section de fonctionnement.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles (études)

36 264 €

Sur ce chapitre, aux articles 202 – 2031 et 2033, sont notamment prévus :

- Des frais d'étude dans le cadre d'un projet d'extension de la maison de santé pour 10 000 €,
- Des frais de géomètre pour le bornage de parcelles pour 5 000 €
- Des frais à hauteur de 10 000 € pour la réalisation d'un diagnostic amiante sur le site de l'ancienne caserne où est prévu un projet de restaurant scolaire pour les écoles Jules Ferry
- Des frais d'insertion dans des journaux d'annonces légales pour les procédures de modification du plan local d'urbanisme (PLU) actuellement en cours et pour la mise à jour du Géoportail pour 6 160 €.

Les études déjà engagées au cours des exercices précédents et non terminées apparaissent en restes à réaliser pour 190 133,36 €.

A l'article 2051 sont prévus les droits annuels pour les différents logiciels-métiers utilisés par les services municipaux ainsi que la maintenance et la sécurité informatique.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Lavoisier, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDESM apparaissent en restes à réaliser pour 65 000 €.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (projets d'investissement)

679 008 €

Article 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes

6 000 €

A cet article est prévu l'aménagement du rond-point d'entrée de ville situé à l'est du territoire.

Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrains

13 000 €

L'aménagement du parc du château apparaît à cet article pour 13 000 €. Il est prévu, notamment, des aménagements en partenariat avec Initiatives 77.

Article 21312 Bâtiments scolaires

2 500 €

Il est prévu le changement de fenêtres dans les sanitaires de l'école élémentaire Jules Ferry.

Se retrouve en restes à réaliser la dépense relative à la fourniture et la pose de rideaux sur le groupe scolaire Paul Langevin pour un montant de 10 602 €.

Article 21318 Autres bâtiments publics

54 000 €

À cet article sont notamment prévus les travaux de rénovation énergétique de la maison Proust pour 14 500 € (changement des fenêtres et de la porte du rez-de-chaussée) qui n'ont pu être réalisés en 2024, la réfection du plancher de la maison d'Orly pour 10 000 €, l'installation d'un système incendie et la mise aux normes de l'armoire électrique au gymnase Coubertin pour 17 000 € ainsi que le passage au LED de l'éclairage du bâtiment qui abrite les services techniques pour 12 000 €.

Les travaux d'installation d'une porte deux vantaux dans la salle des fêtes sont inscrits en restes à réaliser pour 9 000 €.

Article 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions

33 805 €

Sont notamment inscrites ici des sommes dédiées aux travaux dans les bâtiments communaux (remplacement de la chaudière de la poste et de la mairie pour 23 805 € et de la maison sise 5 allée Jules Ferry pour 6 000 €, mise en place de protections derrière les cages de hand-ball au gymnase Coubertin pour 4 000).

Article 2151	Réseaux de voirie	279 000 €
Il est prévu l'aménagement de rives rue Constant André pour 16 000 € ainsi que la 2 ^{ème} phase de reprise des trottoirs du lotissement du château (rue des Pinsons, des Mésanges et des Fauvettes) pour 263 000 €.		
Article 2152	Installations de voirie	31 600 €
Il est notamment prévu à cet article l'achat d'un panneau rétroéclairé pour passage piétons, de mobilier urbain, panneaux de ville, bancs, barrières de circulation pour 25 800 €.		
Article 21534	Réseaux d'électrification	42 600 €
Sont notamment prévues les réalisations suivantes : mise en place de feux sonores au carrefour de l'avenue Pasteur et de la rue Lafayette pour un montant de 30 000 € (report du budget 2024), installation de guirlandes lumineuses boulevard Etienne Hardy et acquisition de nouvelles décorations lumineuses pour un montant de 3 600 €.		
Article 215731	Matériel roulant	28 200 €
Il est prévu l'acquisition d'un tracteur compact pour les services techniques pour un montant de 25 000 €.		
Article 215738	Autre matériel et outillage de voirie	14 500 €
Est inscrit à cet article l'acquisition d'un appareil de traçage de voirie pour 14 500 €.		
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	51 192 €
Sont prévus à cet article : la fourniture et la pose d'un système de vidéoverbalisation au carrefour des 4 chemins pour un montant de 8 424 € ainsi que le remplacement d'une caméra de vidéoprotection défectueuse pour un montant de 1 668 €, l'acquisition de matériels divers pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments (souffleur à dos, taille haie à perche, débroussailluse, petit matériel divers, karcher à eau chaude etc. ...).		
Article 21 828	Matériel de transport	44 990 €
Est prévu à cet article l'acquisition d'un véhicule pour le Directeur des services techniques pour 17 000 € ainsi que l'acquisition d'un camion benne pour 27 000 €.		
Article 21838	Matériel de bureau et matériel informatique	12 873 €
Le renouvellement du matériel informatique courant pour les services communaux est inscrit ici.		
Article 21848	Autres matériels de bureau et Mobiliers	12 174 €
Du mobilier est budgété pour les services de la commune et pour finaliser l'aménagement de la maison des ados.		
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	59 140 €
Sont regroupés ici l'acquisition de matériels, équipements et électroménagers pour les services municipaux, les écoles, les cantines, le centre culturel ainsi que l'acquisition d'un jeu pour enfants pour l'école maternelle Jules Ferry (13 000 €) et d'un panneau d'affichage extérieur pour l'entrée de la mairie (2 500 €).		

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Ce chapitre regroupe les projets de voirie et de construction :

- **La construction d'un restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry** pour un montant de 3 733 332 € TTC
- **La phase 2 du plan pluriannuel de 2024 à 2026** pour la réfection de l'éclairage public en remplaçant les lampes par des LED plus économes en énergie pour un montant de 95 884 € TTC pour 2025.
- **La 1^{ère} phase du projet de rénovation thermique du groupe scolaire Paul Langevin** pour un montant de 794 495 € TTC.

Les projets suivants apparaissent en restes à réaliser (RAR) :

- **Le solde des travaux d'extension du centre de loisirs et de création de la maison des ados** pour un montant de 80 604 €.
- **Le solde du programme pluriannuel de rénovation des éclairages intérieurs en LED** pour un montant de 4 809 € TTC.
- **Le solde de la mission de contrôle technique pour les travaux d'extension du centre de loisirs** pour un montant de 861 € TTC.

- Les missions de contrôle technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour **la construction d'un restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry** pour un montant de 14 418 € TTC.

Recettes d'investissement

	Budget primitif 2024 (hors DBM*)	Budget primitif 2025
10- FCTVA, taxe d'aménagement	139 000,00	201 900,37
1068- Réserves	816 126,37	779 478,64
13- Subventions d'investissement	1 667 718,00	413 600,00
16- Emprunts	2 270 067,00	3 300 000,00
23- Immobilisation en cours	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024- Cession d'immobilisations	400 000,00	400 000,00
45821- Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	5 292 911,37 €	5 094 979,01 €
021- Virement de la section de fonctionnement	677 771,78	289 795,19
040- Recettes d'ordre	300 000,00	326 936,53
041- Opérations patrimoniales	199 013,26	350 021,80
Total recettes invest de l'exercice	6 469 696,41	6 061 732,53
R001- Solde année N-1	0,00	0,00
Restes à réaliser	520 021,31	1 375 058,76
Total	6 989 717,72 €	7 436 791,29 €

* DBM = décision budgétaire modificative

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

La somme à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 289 795,19 €.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisation

La cession du terrain sis au hameau de Visy, en deux lots, est inscrite à ce chapitre pour 250 000 € ainsi que la cession de la maisons sise square Leonard de Vinci pour 150 000 €.

Chapitre 10 – Immobilisations corporelles

Ce sont les sommes perçues au titre de la récupération de la TVA (FCTVA pour 153 900 €) et le produit de la taxe d'aménagement (environ 48 000 €).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Sont prévues pour 2025 les subventions suivantes :

- 250 000 € de la Région au titre du Contrat d'Aménagement Régional pour les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire Paul Langevin,
- 150 000 € de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour les travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire de 2 classes de maternelle au groupe scolaire Jules Ferry,
- 3 600 € de la Communauté de Communes du Val Briard au titre d'un fonds de concours
- 10 000 € au titre des amendes de police pour des aménagements de voirie

1 375 058,76 € sont inscrits en restes à réaliser dont 600 000 € de la Région Ile-de-France et 600 000 € du Département pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire et de 2 salles de classe maternelle au sein du groupe scolaire Jules Ferry, 24 840 € de l'agence de l'eau pour l'acquisition des 19 hectares du parc du château, 66 9750 € de la CAF pour la réalisation et l'aménagement de la maison des ados, 11 718 € de la Région Ile-de-France pour les panneaux photovoltaïques de la maison des ados, 22 479 € de l'Etat dans le cadre du fonds vert pour la 2^{ème} phase du plan pluriannuel de réfection en LED de l'éclairage public.

Chapitre 16 – Emprunts

Les emprunts inscrits au budget 2025 :

- ⇒ 2 000 000€ pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire et de 2 classes de maternelle au sein du groupe scolaire Jules Ferry,
- ⇒ 550 000 € pour les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire Paul Langevin,
- ⇒ 300 000 € pour le financement des autres investissements,
- ⇒ 450 000 €, emprunt prévisionnel à court terme dans l'attente de percevoir le FCTVA dans le cadre des travaux du restaurant scolaire Jules Ferry et des travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire Paul Langevin.

Les réalisations de ces emprunts seront mises à l'étude en cours d'année, ainsi qu'un ajustement des montants en fonction des prévisions de dépenses qui seront affinées au fil de l'année.

3) Données synthétiques du Budget Général

Principaux ratios du budget primitif 2025

Ci-dessous les principaux ratios concernant le prévisionnel 2025, comparés au BP 2024 :

Pour 5814 habitants en 2024 et 5 934 habitants en 2025
(dernier chiffre fourni par l'INSEE)

	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 252,24 €	1 228,98 €
Produit des impositions directes / population	483,41 €	497,25 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 292,35 €	1 261,85 €
Dépenses d'équipement brut / population	778,13 €	929,02 €
Encours de dette / population	650,99 €	575,57 €
DGF / population	166,84 €	165,66 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,61%	57,39%
Dép. de fonc. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonc.	101,81%	102,20%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60,21%	73,62%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	50,37%	45,61%

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Général pour l'exercice 2025 est annexé à la note.

III. Budget Eau

Les principaux équilibres du budget de l'Eau, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2025	Résultat reporté 2024	Montant d'équilibre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget de l'Eau	Dépenses	262 557,17 €		262 557,17 €	119 459,25 €	2 263,14 €		121 722,39 €
	Recettes	185 907,04 €	76 650,13 €	262 557,17 €	59 021,62 €	- €	62 700,77 €	121 722,39 €

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Il est notamment prévu pour 2025 :

- ⇒ L'accompagnement de la commune par l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la DSP Eau la 2^{ème} année, pour 6 000 €,
- ⇒ L'interconnexion de la Brie Centrale pour 127 254 €,
- ⇒ Des provisions pour des travaux d'entretien notamment sur les châteaux d'eau,
- ⇒ Les intérêts de l'emprunt sollicité en 2018 pour 435,55 €.
- ⇒ La dotation aux amortissements pour 21 764,29 €

Recettes d'exploitation

La décision prise en 2021 d'augmenter la surtaxe de l'eau de 20 centimes par m³, a permis de rééquilibrer le budget de l'eau.

Les recettes afférentes à cette surtaxe permettent aujourd'hui de couvrir les dépenses incompressibles de 127 300 € liées à la participation à l'Interconnexion (travaux réalisés pour assurer la fourniture d'eau potable de qualité). Elles sont stables par rapport aux années précédentes.

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Sont inscrits en dépenses d'investissement des frais d'étude dans le cadre de futurs travaux de réfection de l'avenue du Général de Gaulle, le remboursement en capital de l'emprunt et des provisions pour des travaux.

Recettes d'investissement

L'excédent d'investissement reporté de 2024 permet d'abonder de 62 700,77€ la section d'investissement.

La somme inscrite au chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* » contribue à l'autofinancement de la section d'investissement pour 37 257,33 €.

Etat de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget de l'Eau pour l'exercice 2025 est annexé à la note.

IV. Budget Assainissement

Les principaux équilibres du budget Assainissement, en dépenses et en recettes, sont retranscrits ci-dessous :

		Section de fonctionnement ou d'exploitation			Section d'investissement			
		BP 2025	Résultat reporté 2024	Montant d'équilibre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Solde d'exécution reporté	Montant d'équilibre
Budget Assainissement	Dépenses	615 059,09 €		615 059,09 €	575 754,39 €	9 466,00 €		585 220,39 €
	Recettes	580 801,81 €	34 257,28 €	615 059,09 €	541 500,00 €	23 965,00 €	19 755,39 €	585 220,39 €

Ce budget est dédié à la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC), du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) et à la gestion en régie de la station d'épuration. Ce service emploie 3 agents à temps complet.

1) Section d'exploitation

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 – Charges à caractère général	330 155 €
---	------------------

Les charges courantes d'exploitation recouvrent toutes les matières premières nécessaires au fonctionnement de la station d'épuration, les fournitures d'entretien et d'équipement.

Les dépenses inscrites à l'article 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) pour 44 144,65 € correspondent aux frais des analyses régulières des eaux (pour le suivi de l'efficacité de la station par la Police de l'Eau), aux coûts liés à l'épandage des boues pour 14 500 € ainsi qu'aux coûts relatifs au compostage des boues pour 22 000 €. En effet, pour rappel, l'aire de stockage des boues n'est plus en capacité de recueillir toutes les boues traitées avant l'épandage qui a lieu une fois par an. Par conséquent, il a été nécessaire de passer une convention en 2024 avec le Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) pour permettre le compostage d'une partie des boues produites.

Chapitre 012 – Charges de personnel	115 000 €
--	------------------

Il s'agit des rémunérations des agents du service, qui sont reversées au budget général.

Chapitre 66 – Charges financières	14 104 €
--	-----------------

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et des ICNE. Les charges financières sont en hausse pour tenir compte d'un emprunt à solliciter pour les travaux d'investissement.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	500 €
--	--------------

C'est une provision pour permettre, le cas échéant, le remboursement d'un titre annulé ayant été émis sur un exercice antérieur.

Recettes d'exploitation

Cette section bénéficie d'un report de l'excédent de fonctionnement de 34 508,83 €.

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services	520 000€
--	-----------------

Au chapitre 70 apparaissent les recettes liées à la redevance d'assainissement collectif perçue de la part des ménages raccordés au réseau. La recette inscrite au budget est de 493 000 €.
Sont aussi perçues à ce chapitre les participations liées aux contrôles et celles pour les raccordements au réseau pour 10 000 €.

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Sont notamment prévues à ce chapitre les dépenses liées à la publication de la consultation relative aux travaux de réhabilitation de la filière boue.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

A ce chapitre sont inscrites pour 2025 les dépenses suivantes :

- L'acquisition d'un aérateur à vis hélicoïdale qui a vocation à aérer un bassin de la station pour 36 500 €,
- L'installation d'un système antichute dans les postes de relevage pour assurer la sécurité des agents du service assainissement pour 3 800 €
- L'acquisition d'une cuve plus importante pour le stockage du perchlorure, réactif indispensable au bon fonctionnement de la STEP pour un montant de 21 000 €.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Sont prévus à ce chapitre 350 000 € pour les travaux de réhabilitation de la filière boue.

Recettes d'investissement

L'exercice 2024 se clôture avec un excédent en investissement de 19 755,39 € (6 472,28 € à la clôture de l'exercice 2023). Cet excédent est reporté en recettes d'investissement au chapitre R001.

Un emprunt à hauteur de 366 500€ est inscrit au chapitre 16 pour permettre la réalisation des travaux décrits ci-avant.

État de la dette

Le document présentant l'état de la dette du Budget Assainissement pour l'exercice 2025 est annexé.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des PV, budgets, comptes et arrêtés.